



Ad resurgendum cum Christo

Nouvelle instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi au sujet de la crémation et la sépulture des défunts

1. Pour ressusciter avec le Christ, il faut mourir avec le Christ, il faut « quitter ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur » (2 Co 5, 8). Dans son Instruction Piam et constantem du 5 juillet 1963, le Saint-Office avait demandé de « maintenir fidèlement la coutume d'ensevelir les corps des fidèles », précisant toutefois que la crémation n'est pas « contraire en soi à la religion chrétienne » et qu'on ne devait plus refuser les sacrements et les obsèques à ceux qui demandaient la crémation, à condition qu'un tel choix ne soit pas motivé par « une négation des dogmes chrétiens, dans un esprit sectaire, ou par haine contre la religion catholique ou l'Église ». Ce changement de la discipline ecclésiastique a été ensuite inséré dans le Code de droit canonique (1983) et le Code des Canons des Églises orientales (1990).

Depuis lors, la pratique de la crémation s'est sensiblement répandue dans de nombreuses nations, mais, dans le même temps, se sont aussi diffusées de nouvelles idées en contradiction avec la foi de l'Église. (...)

2. La résurrection de Jésus est la vérité suprême de la foi chrétienne, prêchée comme une partie essentielle du mystère pascal depuis les origines du christianisme : « Je vous ai donc transmis en premier lieu ce que j'avais moi-même reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, qu'il a été mis au tombeau, qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, et qu'il est apparu à Céphas, puis aux Douze » (1 Co 15, 3-4).

Par sa mort et sa résurrection, le Christ nous a libérés du péché et nous a ouvert l'accès à une nouvelle vie : « Le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, afin que nous vivions nous aussi d'une vie nouvelle » (Rm 6, 4). En outre, le Christ ressuscité est le principe et la source de notre résurrection future : « Le Christ est ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui se sont endormis. (...) De même, en effet, que tous meurent en Adam, ainsi tous revivront dans le Christ » (1 Co 15, 20-22).

S'il est vrai que le Christ nous ressuscitera « au dernier jour », il est vrai aussi que, d'une certaine façon, nous sommes déjà ressuscités avec lui. En effet, par le baptême, nous sommes plongés dans la mort et la résurrection du Christ, et assimilés à lui sacramentellement : « Ensevelis avec lui lors du baptême, vous êtes aussi ressuscités avec lui, parce que vous avez cru en la force de Dieu qui l'a ressuscité des morts » (Col 2, 12). Unis au Christ par le baptême, nous participons déjà réellement à la vie du Christ ressuscité (cf. Ep 2, 6).

Grâce au Christ, la mort chrétienne a un sens positif. Dans la liturgie, l'Église prie ainsi : « Pour tous ceux qui croient en toi, Seigneur, la vie n'est pas détruite, elle est transformée; et lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux » (2). Par la mort, l'âme est séparée du corps, mais, dans la résurrection, Dieu rendra la vie incorruptible à notre corps transformé, en le réunissant à notre âme. Même de nos jours, l'Église est appelée à proclamer la foi en la résurrection : « La foi des chrétiens, c'est la résurrection des morts : y croire, c'est ressusciter » (3).

3. Suivant la tradition chrétienne immémoriale, l'Église recommande avec insistance que les corps des défunts soient ensevelis dans un cimetière ou en un lieu sacré (4). En souvenir de la mort, de la sépulture et de la résurrection du Seigneur, mystère à la lumière duquel se manifeste le sens chrétien de la mort (5), l'inhumation est d'abord et avant tout la forme la plus idoine pour exprimer la foi et l'espérance dans la résurrection du corps (6). (...)

En ensevelissant les corps des fidèles, l'Église confirme la foi en la résurrection de la chair (8) et veut mettre l'accent sur la grande dignité du corps humain, en tant que partie intégrante de la personne, dont le corps partage l'histoire (9). (...) Enfin, la sépulture des corps des fidèles défunts dans les cimetières ou autres lieux sacrés favorise le souvenir ainsi que la prière de la famille et de toute la communauté chrétienne pour les défunts, sans oublier la vénération des martyrs et des saints. Grâce à la sépulture des corps dans les cimetières, dans les églises ou les espaces réservés à cet usage,

la tradition chrétienne a préservé la communion entre les vivants et les morts, et s'est opposée à la tendance à dissimuler ou à privatiser l'événement de la mort ainsi que la signification qu'il revêt pour les chrétiens.

4. Là où des raisons de type hygiénique, économique ou social poussent à choisir la crémation – choix qui ne doit pas être contraire à la volonté expresse ou raisonnablement présumée du fidèle défunt –, l'Église ne voit pas de raisons doctrinales pour prohiber cette pratique. En effet, la crémation du cadavre ne touche pas à l'âme et n'empêche pas la toute-puissance divine de ressusciter le corps; elle ne contient donc pas, en soi, la négation objective de la doctrine chrétienne sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps (13).

L'Église continue d'accorder la préférence à l'inhumation des corps, car celle-ci témoigne d'une plus grande estime pour les défunts; toutefois, la crémation n'est pas interdite, « à moins qu'elle n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne » (14). Lorsqu'il n'existe pas de motivations contraires à la doctrine chrétienne, l'Église accompagne, après la célébration des obsèques, le choix de la crémation avec d'opportunes directives liturgiques et pastorales, en veillant surtout à éviter toute forme de scandale ou d'indifférentisme religieux.

5. Si, pour des raisons légitimes, l'on opte pour la crémation du cadavre, les cendres du défunt doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière ou, le cas échéant, une église ou un espace spécialement dédié à cet effet par l'autorité ecclésiastique compétente. Dès l'origine, les chrétiens ont désiré que leurs défunts fissent l'objet de l'intercession et du souvenir de la communauté chrétienne. Leurs tombes sont devenues des lieux de prière, de mémoire et de réflexion. Les fidèles défunts font partie de l'Église qui croit en la communion « de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du ciel, tous ensemble formant une seule Église » (15).

La conservation des cendres dans un lieu sacré peut contribuer à réduire le risque de soustraire les défunts à la prière et au souvenir de leur famille et de la communauté chrétienne. De la sorte, on évite également d'éventuels oublis et manques de respect qui peuvent advenir surtout après la disparition de la première génération, ainsi que des pratiques inconvenantes ou superstitieuses.

6. Pour les motifs énumérés ci-dessus, la conservation des cendres dans l'habitation domestique n'est pas autorisée. C'est seulement en cas de circonstances graves et exceptionnelles liées à des conditions culturelles à caractère local que l'Ordinaire, en accord avec la Conférence épiscopale ou le Synode des évêques des Églises orientales, peut concéder l'autorisation de conserver des cendres dans l'habitation domestique. Toutefois, les cendres ne peuvent être distribuées entre les différents cercles familiaux, et l'on veillera toujours à leur assurer des conditions respectueuses et adéquates de conservation.

7. Pour éviter tout malentendu de type panthéiste, naturaliste ou nihiliste, la dispersion des cendres dans l'air, sur terre, dans l'eau ou de toute autre manière, n'est pas permise; il en est de même de la conservation des cendres issues de la crémation dans des souvenirs, des bijoux ou d'autres objets. En effet, les raisons hygiéniques, sociales ou économiques qui peuvent motiver le choix de la crémation ne s'appliquent pas à ces procédés.

8. Dans le cas où le défunt aurait, de manière notoire, requis la crémation et la dispersion de ses cendres dans la nature pour des raisons contraires à la foi chrétienne, on doit lui refuser les obsèques, conformément aux dispositions du droit (16).

Rome, au siège de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le 15 août 2016

LE MOT DE LA PAROISSE

RAPPEL DU DENIER DE L'ÉGLISE : 1^{er} Dimanche de l'Avent

Toute l'année, votre paroisse est à votre service... Sacrements, célébrations et prière, partage et transmission de la foi, organisation de la solidarité, soutien aux familles et aux personnes isolées, participation à la vie de l'Église universelle... : votre paroisse a mille visages.

Le curé de votre paroisse et son équipe vous accueillent et vous accompagnent dans votre parcours d'homme ou de femme et de croyant quelles que soient les circonstances, heureuses ou difficiles, de la vie.

Votre paroisse est aussi un espace ouvert d'écoute et de partage, où chacun peut trouver sa place, s'épanouir et faire rayonner sa foi. Votre fidélité et votre soutien contribuent à faire vivre ce bien commun, votre paroisse.

Merci

LE SACREMENT DU BÂPTÊME AU 4IÈME SIÈCLE

Après une présentation générale des trois sacrements de l'initiation dans le lien d'octobre, je vous propose aujourd'hui de nous centrer uniquement sur le baptême et tout particulièrement tel qu'il était administré au 4^{ème} siècle. A cette époque on baptisait principalement des adultes et uniquement par immersion. En effet « baptiser » signifie « plonger » !

Le baptistère était généralement un bâtiment indépendant de l'église. Vous pouvez en voir aujourd'hui des restes à Cimiez ou encore entiers à la cathédrale d'Aix en Provence ou à St Jean du Latran à Rome.

En général c'était un édifice octogonal ayant en son centre une piscine en forme de croix.

La croix rappelant la mort et les huit cotés la Résurrection.

Les baptêmes avaient généralement lieu les nuits de Pâques, Pentecôte et Epiphanie, au cours de la célébration de Vigiles. Le catéchumène se tenait côté soleil couchant. L'évêque l'interrogeait :

Renoncez-vous à Satan ? *Je renonce*

Renoncez-vous à toutes ses œuvres ? *Je renonce*

Renoncez-vous à toutes ses séductions ? *Je renonce*

Puis le catéchumène se déshabillait, ce qui signifiait qu'il laissait là le vieil homme, marqué par le péché.

Puis par l'escalier qui se trouvait devant lui toujours côté soleil couchant, il descendait dans la piscine baptismale qui je vous le rappelle était en forme de croix.

Là l'évêque lui posait une première question :

Croyez-vous en Dieu, le Père Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre ? *Je crois*

Et l'évêque immergeait une première fois le catéchumène.

Ensuite l'évêque posait une seconde question :

Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui est né de la Vierge Marie, a souffert la Passion, a été enseveli, est ressuscité d'entre les morts, et qui est assis à la droite du Père ? *Je crois.*

Et l'évêque immergeait une deuxième fois le catéchumène. Enfin l'évêque posait une troisième question :

Croyez-vous en l'Esprit Saint, à la Sainte Eglise catholique, à la communion des saints, au pardon des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle ? *Je crois*

Et l'évêque immergeait une troisième fois le catéchumène.

Puis celui qui venait d'être baptisé et qui alors n'était plus catéchumène mais néophyte c'est-à-dire « nouveau né » « jeune plant » ressortait de la piscine par l'escalier oriental, (soleil levant) . qui symbolise le Christ ressuscité qui sort victorieux de la mort et du péché. On peut dire qu'il avait traversé la piscine baptismale

- Comme les hébreux avaient traversé la mer rouge pour quitter l'esclavage de l'Egypte.

- Comme ce même peuple avait passé le Jourdain pour entrer dans la Terre Promise

- Comme le Christ est passé par le tombeau avant de ressusciter !

Une fois sorti de la piscine baptismale le néophyte recevait l'onction avec le Saint Chrême. Cette onction le rendait semblable au Christ ! N'oublions pas que celui qui a reçu l'onction « l'oint » ou « Messie » ou « Christ » c'est le même mot ; Puis le néophyte recevait le vêtement blanc. Il revêtait le Christ. Le blanc qui est la couleur du baptême est bien plus que la pureté c'est revêtir le Christ ressuscité, c'est être une créature nouvelle dans le Christ ! Enfin, le néophyte recevait un cierge qui avait été allumé au cierge pascal. Ce qui signifie qu'il était illuminé par le Christ, qu'il devenait lumière pour le monde ! Ces rites enfin accomplis la procession se formait *derrière le cierge pascal pour quitter le baptistère et se rendre à l'église pour la célébration de l'Eucharistie. Là le néophyte communiait pour la première fois ! Pour l'anecdote il y avait un « rite » qui ne faisait pas partie de la liturgie mais qui avait une belle signification. A la fin de la célébration pour manifester que le catéchumène était entré dans la Terre Promise on lui donnait du lait et du miel (la Terre Promise étant décrite dans la Bible comme une terre où coule le lait et le miel.) . Aujourd'hui cette coutume perdure d'une certaine manière dans les traditions autour du baptême. A vous de deviner ! la réponse sera dans le prochain article....*

Père Eric

AGENDA

RÉUNION DE CONSEIL ÉCONOMIQUE

Jeudi 3 Novembre - 19h00 Chapelle Saint-Roch.

CONSEIL PAROISSIAL

Jeudi 3 Novembre - 19h45 Chapelle Saint-Roch.

TEMPS FORT pour 5 èmes - Marche de La Trinité à Laghet : **Samedi 5 Novembre 2016**.

PRÉPARATION POUR LA PREMIÈRE COMMUNION POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS

1er étape liturgique: Samedi 5 Novembre - 16h30 suivi de la Messe à 18h00 Sclos.

ATELIER LECTURE DE LA PAROLE DE DIEU

Toutes les personnes qui souhaitent lire lors de la messe les lectures bibliques sont invitées à les préparer avec M. Yves à 10h30 à La Pointe le **Dimanche 6 et 20 Novembre**.

RÉUNION DES CATÉCHISTES

Mardi 8 Novembre - 19h30 St Roch.

SOIRÉE LOUANGE

Jeudi 10 Novembre - 20h30 Chapelle Saint-Roch.

GRUPE BIBLIQUE Lecture des Actes des Apôtres avec le Père Éric.

Jeudi 10 Novembre - 14h30 et **Vendredi 25 Novembre** - 10h00 Berre suivi du verre de l'amitié et d'un repas tiré du sac.

PRÉPARATION POUR LE BÂPTÊME pour les enfants en âge de scolarité

Samedi 12 Novembre - 9h30 Chapelle Saint-Roch.

LA FRATERNITE FRANCISCAINE

Mercredi 16 Novembre - 18h30 Chapelle Saint-Roch.

CARITAS : TABLE OUVERTE

Jeudi 17 Novembre - 12h00 à La Pointe.

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Jeudi 17 Novembre - 19h - 20h Chapelle Saint-Roch. Prière pour les vocations. Pendant ce temps, possibilité de se confesser ou de rencontrer un prêtre.

WE ALPHA

Samedi 19 Novembre à Passe Prest.

TEMPS FORT POUR TOUTE L'AUMÔNERIE

Samedi 19 Novembre à Nice : « La bible vue par Chagall » - Visite du musée à Cimiez.

JOURNÉE NATIONALE DU SECOURS CATHOLIQUE

19-20 Novembre La collecte nationale du Secours Catholique.

CONCERT MUSIQUE CLASSIQUE Hommage aux victimes avec Verdi et Wagner.

Samedi 26 Novembre - 17h00 Sclos à l'église Ste Héléne. Entrée libre.

MAISON DE L'ÉVANGILE: LA LETTRE AUX GALATES

Mardi 29 Novembre - 19h30 Chapelle Saint-Roch.

A LAGHET

Dimanche 6 novembre : Laghet en Famille dans le sillon de « Amoris laetitia » du pape François (de 9h30 à 17h) : « Dieu nous crée pour aimer : le regard de Jésus sur la famille ». 9h30 café de bienvenue - 10h conférence - 11h messe - Après-midi : prière, échange pour les parents - Thème et activités par âge pour les enfants - Garderie pour les tout-petits - 16h Vêpres - 16h30 Bénédiction des familles - 10h30 bénédiction des malades - 15h30 bénédiction des Bébés

CLÔTURE DU JUBILÉ DE LA MISÉRICORDE

Dimanche 13 novembre : de 10h à 16h30 présidée par le Père Jean-Louis GAZZANIGA, vicaire général.

10h dernier parcours jubilaire de l'Année Sainte avec indulgence plénière - 11h Messe solennelle - 14h Adoration - 15h Chapelet avec la vénération de la relique de Saint Jean Paul II - 16h Vêpres .

Dimanche 20 novembre Solennité du Christ Roi de l'Univers : Pour les jeunes adultes : de 11h à 17 h, journée de prière, de réflexion et d'échange : « Replacer Dieu au centre de nos pensées, de notre agir »

**CLÔTURE
DU JUBILÉ DE LA
MISÉRICORDE**
PAR MONSIEUR ANDRÉ MARCEAU



Dimanche 13 novembre 2016
Cathédrale Sainte-Réparate
Place Rossetti - Vieux Nice

15 H 30 MESSE DE CLÔTURE DU JUBILÉ
& CHANT DU TE DEUM

« Rendons grâce dans la joie à Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, puisqu'en cette année de grâce, il nous a bénis des bénédictions spirituelles, aux cieux dans le Christ. Il a donné à tous un temps de grâce et de conversion. »



Il n'y aura pas de messe à la cathédrale à 10^h et 12^h



PROGRAMME DES MESSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Mardi 01 Novembre

8h30 Bendejun - Cimetière + messe à 9h00 - P. Adam

10h30 Contes - Bénédiction au cimetière + messe à 11h15
- P. Adam

15h30 Sclos - Cimetière + messe à 16h00 à la chapelle
Sainte Hélène - Int. + Jacques VIARD - P. Adam

Mémoire de tous les défunts

9h00 Berre - P. Adam

32ème Dimanche de TOC

Samedi 5 novembre

18h00 Sclos - P. Adam

18h00 Contes - Int. + Lucette MORAND - P. Éric

Dimanche 6 novembre

9h00 Bendejun - P. Adam

11h00 La Pointe - Int. + Augustine PEANO - P. Adam

33ème Dimanche de TOC

Samedi 12 novembre

16h30 Coaraze - P. Éric

18h00 Châteauneuf - P. Éric

18h00 Berre - P. Adam

Dimanche 13 novembre

11h00 La Pointe - MESSE DES FAMILLES - Int. + Jean-
Pierre BOUQUET - P. Adam

Dimanche du Christ-Roi

Samedi 19 novembre

18h00 Contes - P. Adam

18h00 Sclos - P. Éric

Dimanche 20 novembre

9h00 Bendejun - Int. + Jean Camille JOURDAN - P. Adam

11h00 La Pointe - Int. + Mme MADONALDO - P. Adam

1er Dimanche de l'Avent Année A

Samedi 26 novembre

16h30 La Vernea - P. Adam

18h00 Châteauneuf - Int. + Emilienne CHIAVERINI AUDA
P. Adam

18h00 Berre - P. Éric

Dimanche 27 novembre

9h00 Bendejun - P. Adam

11h00 La Pointe - P. Adam

Messes en semaine

Tous les Mardis:

8h30 Chapelle Saint Roch - P. Adam
Sauf le 22 Novembre.

Tous les Mercredis:

9h00 Berre - P. Adam sauf le 23 Novembre.

Vendredi 11 novembre

10h30 Berre - Int. Mémoire des victimes de la guerre
de 14/18 - P. Éric

Maison de retraite

Tous les Jeudis:

10h00 au Savel - P. Adam

Vendredi 11 Novembre

16h00 La Foutouna - P. Adam

Vendredi 25 Novembre

15h00 Clair logis - P. Éric

Paroisse Saint Vincent de Paul - Secrétariat paroissial - Contes, 5 Rue Saint Martin

Ouverture: Mardi et Jeudi 8h30 - 11h30 / Vendredi 13h30 - 16h30

Tel: 04.93.79.00.58 - Courriel: paroissestvincentdepaul@gmail.com - Site: paroissestvincentdepaul.fr